

Bruxelles, le 7 janvier 2014

Prêt-citoyen via Belfius

Avec le prêt-citoyen, Belfius veut permettre aux épargnants d'investir leur épargne en toute sécurité dans des **projets à vocation socio-économique ou sociale**. L'emprunt populaire **s'inscrit parfaitement dans le rôle sociétal de Belfius** et son engagement d'être une banque avec un ancrage local au service des secteurs privé et public belges.

Belfius va commercialiser l'emprunt populaire sous le nom de '**Prêt-citoyen via Belfius**' sous la forme de **bons de caisse avec des durées de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans**.

Les épargnants peuvent souscrire à partir de **200 Eur**. La période de souscription débute ce 08 janvier 2014.

Cet emprunt bénéficie d'un statut fiscal favorable. Le **précompte mobilier n'est que de 15%**, alors qu'un bon de caisse classique ou un compte à terme est soumis à un précompte mobilier de 25%.

Pour les durées les plus demandées, à savoir **5, 6 et 10 ans**, le **montant brut des intérêts est majoré de 0,10%** par rapport aux taux des bons de caisse classiques.

Les taux d'intérêts bruts offerts sur les différentes durées sont les suivants :

Durée	5	6	7	8	9	10
Taux d'intérêts	1,80%	2,10%	2,10%	2,30%	2,40%	2,70%

Les capitaux qui seront récoltés via l'emprunt populaire seront utilisés pour financer des projets socio-économiques clairement définis, comme par exemple la construction d'hôpitaux, de maisons de repos, d'écoles ou le financement de PME.

Contacts presse

press@belfius.be

+ 32 2 222 02 50

Moniek Delvou

moniek.delvou@belfius.be

+ 32 2 222 98 16+ 32 475 266495